# Département de la Haute-Savoie

Le Conseil Municipal de la Commune de LA MURAZ régulièrement convoqué le 2 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Nadine PERINET le :

## Commune de LA MURAZ

74560

Jeudi 08 juin 2017 à 20h15 en Mairie, salle consulaire.



#### Nombre de Conseillers :

en exercice: 15 présents: 15 votants: 15

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

**Présents:** Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Marie-Édith LOCHER, Étienne TOULLEC, Alexis BOVAGNE, Marie-Noëlle BOVAGNE, Jean-Pierre DURET, Yannick JANIN, Cindy JANVRIN, Jean-François LARUAZ, Denis MEYNET, Sylvie VIRET, Christian ZANOLLA

Excusé: 0 Procuration: 0 Absent: 0

Secrétaire de séance : Yves JACQUEMOUD Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Confrontée à une problématique récurrente pour l'obtention de créneaux horaires pour les cours de piscines obligatoires en primaire pour l'école communale (voir compte-rendu des séances de décembre 2016 et de janvier 2017), Madame le Maire a invité Messieurs Jean-Louis COCHARD Président et Monsieur Bernard GAILLARD Vice-Président du SIVU « Les Foron » gérant l'espace aqua-ludique de LA ROCHE-SUR-FORON.

Ils viennent présenter cette institution et son fonctionnement.

Madame le Maire leur laisse la parole.

Monsieur Jean-Louis COCHARD explique que cet équipement est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant les 13 communes suivantes : AMANCY, ARBUSIGNY, ARENTHON, LA CHAPELLE RAMBAUD, CORNIER, ETEAUX, PERS-JUSSY, LA ROCHE-SUR-FORON, REIGNIER-ESERY, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIXT et SCIENTRIER, soit les 9 communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et 4 communes sur 8 de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Mise à disposition des écoles de chacune des communes membres d'installations destinées à l'apprentissage de la natation (3 niveaux obligatoires)
- Prise en charge des frais de transport entre les écoles et ses installations
- Mise à disposition du public et des associations sportives favorisant la pratique de la natation de ses installations.

Il est financé par les contributions des communes membres, les sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service, les subventions (État, Département, Communes), les produits des contributions correspondant au service, les produits des emprunts...

Cette institution arrive à un moment déterminant de son évolution :

- sa dette actuelle sera purgée en 2019 (point positif)
- de gros travaux vont devoir et pouvoir être entrepris (vestiaires des scolaires, salle des machines.... Voire éventuellemnt un bassin médicalisé pour offrir de nouveaux services à la population (soins de kinésithérapie, préparations à l'accouchement, bébés nageurs...).

Cette phase transitoire peut être l'opportunité :

- pour de nouvelles communes d'intégrer ce syndicat afin d'assurer et de pérenniser l'obtention de créneaux horaires pour leurs écoliers
- pour ce syndicat d'accroître le nombre de ses membres et donc de répartir plus avantageusement entre eux le coût de ses travaux.

Ces avantages et opportunités réciproques peuvent être réfléchis durant les prochains mois, car même si les études sont lancées et les travaux de base sûrs d'être entrepris, l'entrée de nouvelles communes dans le SIVU serait effective vers 2020.

La prospective financière effectuée par le SIVU dans la perspective de l'intégration de 4 communes supplémentaires (MONNETIER-MORNEX, NANGY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME et LA MURAZ, les 4 communes de la CCAS non membres à ce jour) présente un allègement des contributions à l'issue des travaux pour les communes déjà membres par rapport à leurs contributions actuelles, ce qui démontre une économie par participant mutualisant cet équipement.

En ce qui concerne notre commune, les enfants rejoignent actuellement le bassin de Vitam Parc (entrée à 7.40 € pour environ 35 mn dans le bassin). Cela coûte un peu plus de 3000 € d'entrées par an à la commune et 1800 € de transport à l'Association des Parents d'Élèves, soit entre 4500 et 5000 € de dépense par an.

Par contre la contribution communale pour ce syndicat s'élèverait à plus de 13 000 € par an (ce qui représenterait un surcoût de plus de 8000 € à 10 000 € par an pour la collectivité (selon la répartition des charges à venir entre les financeurs actuels de cette activité), ce qui n'est pas anodin.

Les élus entendent l'assurance de créneaux horaires pour les enfants de la commune avec une inscription dans la durée au sein de cet établissement, une durée de trajet moindre, une durée de présence dans le bassin allongée (45 mn au lieu de 35 mn) et donc une meilleure qualité de l'enseignement et donc de l'apprentissage, l'attrait d'un équipement neuf, d'une cohésion de l'ensemble des communes de la CCPR et de la CCAS, la fin des périodes d'incertitude quant à l'obtention ou pas de places... mais prennent acte de l'effort financier nécessaire....

A noter que sans cette institution, la plupart des enfants des territoires des 2 Communautés de Communes auraient bien des difficultés à obtenir des créneaux dans les autres centres aquatiques d'ANNEMASSE, BONNEVILLE ou Vitam Parc déjà saturés...

Le dialogue s'instaure autour de la table mais la décision sera prise ultérieurement car nécessite encore bien de la réflexion

Madame le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Ghislaine GUERIN, membre du Conseil Municipal décédée ce 5 mai 2017 dans sa 45ème année.

#### 1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,
  - o Approuve le procès-verbal de la séance du 4 mai 2017.

#### 2. Commission Communale

Madame le Maire souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée à Alexis BOVAGNE, élu en cours de mandat, et lui propose d'intégrer la commission Construction du Groupe Scolaire qui serait ainsi composée :

Yves JACQUEMOUD (responsable)

Denis MEYNET

Gianni GUERINI

Sylvie VIRET

Yannick JANIN

Alexis BOVAGNE.

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

o Approuve la modification de cette commission communale.

#### 3. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie répartit le produit des amendes de police entre les collectivités réalisant des travaux de voirie de sécurisation (passerelles ou souterrains, trottoirs aux abords des groupes scolaires, arrêts de bus…). Les travaux de sécurisation de la RD48, secteur de Cologny d'un montant de 82 613.70 € HT sont éligibles à cette aide.

## > Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- O **Décide** de solliciter, pour 2017, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police,
- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

## 4. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Élèves a adressé une demande de subvention relative au fleurissement.

Demande de subvention	Attribution
Fleurissement de la commune	362.00 €
Concours	270.00 €
<u>Total</u>	<u>632.00</u> €

## > Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- *Vote* cette subvention,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

## 5. Municipalisation des services de cantine et de garderie

Par mail du 4 mai 2017, l'Association des Parents d'Élèves a officiellement informé de sa décision unilatérale de mettre fin aux services de cantine et de garderie à la rentrée prochaine (voir compte-rendu du dernier Conseil Municipal, décision prise en Assemblée Générale du 2 mai 2017).

L'association laissait à ce moment-là 3 hypothèses pour ces services :

- Abandon pur et simple
- Reprise par une autre association

- Municipalisation.

Depuis elle a réalisé un sondage auprès des parents qui ont largement exprimé leur épuisement, indisponibilité, lourdeur des responsabilités, manque de motivation pour gérer ces services.

Madame le Maire rappelle que les services de cantine et de garderie ne font pas partie des compétences obligatoires d'une commune et indique les contraintes ou impératifs qui surviendraient :

#### Personnel communal

Le nombre d'heure des personnels actuellement employés par l'Association des Parents d'Élèves et par la commune pour l'un ou l'autre de ces services est nécessaire. Il conviendrait même d'employer un temps partiel supplémentaire pour remplacer le parent bénévole qui contribue à surveiller les enfants pendant la pause méridienne et pour gérer les inscriptions et formalités administratives correspondantes. Administrativement les personnes concernées seraient reçues, les formalités (créations de poste, reprise ou renouvellement de contrats...) seraient effectuées en requérant les procédures et délais indispensables.

Outre les rémunérations du personnel, les vêtements de travail, les visites médicales... seraient à prévoir.

## Fournitures de cantine

Sur l'éventualité d'un prix d'achat constant de l'ordre de 4.30 € TTC, d'un nombre de rationnaires moyen de 60, des achats (repas, pains, produits d'entretien), un coût peut être estimé.

Dans l'hypothèse du recours à des repas similaires à ceux qui sont proposés aux enfants actuellement (liaison chaude), la collectivité devra mettre plusieurs prestataires en concurrence, ce qui en terme de marchés publics impose des délais incompressibles.

## Fourniture de garderie

Cela concerne les fournitures ludiques (livres, feutres, jeux...).

#### **Divers**

Logiciel informatique, formation, téléphonie...

#### **Cantine**

Participation prévisionnelle des parents : celle-ci devrait encore être affinée, mais serait probablement basée sur un tarif faisant référence au quotient familial, paraissant plus juste compte tenu de la disparité des revenus qui peuvent survenir entre les différentes familles.

## **Garderie**

Idem.

#### Maintien de la contribution communale

Pour l'année 2015-2016, celle-ci s'est élevée à environ 17 000.00 €. La commune ne souhaite pas se désengager de l'aide jusque-là consentie, mais, si elle devait apporter une aide, un confort supplémentaire aux parents d'élèves, elle ne souhaiterait pas en plus devoir contribuer financièrement davantage à ces services.

#### Reste à financer

Possibilité de faire des économies sur certains postes ? Augmentation plus importante des tarifs ?

Madame le Maire présente le prévisionnel suivant, estimatif basé sur un nombre de 60 rationnaires par jour, et une activité garderie constante :

<u>Dépenses</u>		Recettes	
Personnel communal:	49 839.24 €	Cantine	52 800.00 €
Fournitures de cantine :	39 572.00 €	Garderie	13 000.00 €
Fourniture de garderie :	350.00 €	Maintien de la	17 000.00 €
Divers	1 500.00 €	contribution communale	
		Reste à financer	8 461.24 €
Total	91 261.24 €	Total	91 261.24 €

Un dialogue s'instaure autour de la table consulaire.

Monsieur Yannick JANIN fait remarquer qu'il faut plus voir en ces chiffres l'économie effectuée toutes les années durant lesquelles l'APE a géré ces services qu'un coût futur supplémentaire.

Monsieur Denis MEYNET rapporte que la plupart des parents d'élèves préfèrent un tarif des services plus élevé mais les libérant de toute contrainte de gestion, d'implication et de responsabilité de ces services.

Madame Sylvie VIRET alerte qu'en ce qui concerne le choix du prestataire, le prix retenu ne devra pas être au détriment de la qualité.

Madame le Maire entend cette remarque et rappelle qu'un marché public est attribué en fonction de plusieurs critères (dont le prix et la qualité, mais aussi les délais, les références... et ceux qui seraient retenus).

Monsieur Yves JACQUEMOUD interroge l'assemblée sur le devenir de la part contributive actuelle de la commune : à l'avenir restera-t-elle sur ce montant, cette proportion laissant à charge le surcoût de la gestion municipalisée aux seuls parents ? ou devra-t-elle combler le surcoût en le faisant alors peser sur l'ensemble des contribuables ?

Madame Cindy JANVRIN indique une référence de logiciel pratique et efficace dans ce domaine.

Madame le Maire informe que même si l'assemblée décidait aujourd'hui de municipaliser ces services, les services municipaux ne pourraient être effectifs qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (délais incompressibles pour les diverses formalités précédemment citées à mener par une collectivité territoriale).

Tous les tenants et aboutissants ne peuvent être arrêtés ce jour mais Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les points suivants :

- Accord sur le principe de municipalisation des services de cantine et de garderie au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Proposition de contrats de droit public au personnel salarié de l'APE (reprise au niveau communal du personnel de l'APE, dans le respect des conditions substantielles de leur contrat de droit privé)
- Maintien du niveau de participation de la commune à ces services à hauteur de 17 000.00 € par an (en référence à la subvention accordée pour l'année scolaire 2015/2016), laissant à la participation des familles la charge d'équilibrer le reste du coût de ces services.

Compte tenu de ces exposés et débat,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique, Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera saisi ultérieurement,

#### > Le Conseil Municipal,

## après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de reprendre la gestion des services de cantine et de garderie en les municipalisant,
- Accepte de reprendre les contrats de travail correspondants (personnel de cantine, personnel de garderie, soit 4 contrats à temps partiel),
- o **Arrête** sa contribution financière au prorata de celle de l'année 2015/2016 (soit de l'ordre de 17 000.00 €),
- O Autorise Madame le Maire à engager les démarches avec les salariés de l'association pour leur faire connaître les modalités de cette reprise dans le respect des textes en vigueur ainsi que toutes démarches et actes utiles à cet effet.

En marge de ce point Madame le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée au sujet de la réforme des rythmes scolaires.

En effet suite aux récentes élections présidentielles, il semblerait que son application (semaine de 4.5 jours) soit incertaine : le choix de son application pourrait être remis aux Maires. Un décret devrait survenir courant de ce mois.

Dans la perspective de la fin de l'année scolaire qui approche et du prochain conseil d'école qui doit avoir lieu ce lundi 12 juin 2017 (au cours duquel la question pourrait être posée), Madame le Maire souhaite savoir si l'assemblée est favorable ou pas au maintien du rythme scolaire actuel (4.5 jours de

classe avec 4 créneaux de 45 mn de nouvelles activités périscolaires) ou si elle préfère revenir au rythme précédent de 4 jours (sans temps d'activité périscolaire).

L'assemblée échange sur le sujet, rappelle la difficulté d'une telle organisation (effectif d'employés important pour de faibles durées de travail (précarité des emplois), charge administrative lourde, difficulté des remplacements en cas d'absence, fractionnement excessif de la journée des enfants (garderie, cours, pause méridienne, cours, NAP, garderie...) et donc du nombre d'appels par jour, pas de retour sur le ressenti et le vécu par les enfants...

Madame le Maire sollicite donc l'avis des élus :

- 12 avis favorables au retour de la semaine de 4 jours,
- 3 abstentions (Marie-Noëlle BOVAGNE, Yves JACQUEMOUD et Jean-François LARUAZ qui, pour se prononcer, même s'il ne s'agit pour l'heure que d'un avis, souhaite avoir un retour de l'équipe enseignante et des parents...).

## 6. Commissions communales

#### - Commission Communication le 9 mai

Préparation du prochain bulletin.

#### - Urbanisme 11/05 : PLU + dossiers en cours

La zone d'urbanisation possible Champ Bénit/Chez Déperraz fortement pressentie pour une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) se trouve néanmoins en discontinuité au vue de la Loi Montagne. Les membres de la commission urbanisme ont décidé à l'unanimité de présenter un dossier de dérogation à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages. Ils travaillent aussi sur le futur zonage.

L'extinction du Plan d'Occupation des Sols au 26 mars 2017 implique la fin du droit de préemption de la commune. Ce droit qu'elle pouvait exercer lors de transactions immobilières a perdu son existence avec la caducité du plan de zonage du POS. Il reprendra avec le plan de zonage du PLU.

#### 7. Questions diverses

#### **Services techniques**

Un agent technique est parti en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 30 avril 2017. Un nouvel agent a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2017 et vient compléter le binôme du service. Il est originaire de VOVRAY-EN-BORNES et issu de la filière des travaux publics. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le fauchage des voies communales est en cours.

Des élus ont prêté main forte à l'unique agent technique en poste ce mois de mai pour réaliser le fleurissement de la commune.

Des membres de l'Association des Parents d'Élèves ont aussi contribué à la mise en place des plantons achetés par la commune à cette association à l'occasion de son marché annuel.

#### Réhabilitation et extension du groupe scolaire

Les études en sont à l'étape de l'Avant Projet Définitif. Une dernière rencontre a eu lieu avec l'architecte et les utilisateurs pour arrêter les derniers détails.

Des estimatifs relatifs aux modifications demandées pour la cuisine doivent nous parvenir prochainement.

Diagnostic amiante : les derniers prélèvements destructifs ont eu lieu le mercredi 24 mai 2017.

Étude de sols : les derniers sondages (pénétromètre et pelle mécanique) ont eu lieu le mercredi 31 mai 2017.

### Travaux de sécurisation de la RD48 – Secteur de Cologny

Les travaux de sécurisation d'un cheminement piétonnier en bordure de la Route du Mont Salève (sur environ 400 m à partir de la place de l'Église) vont débuter dès lundi 12 juin 2017. La réfection de la bande roulante devrait intervenir vers le 15 juillet 2017.

Une information sera distribuée aux riverains.

#### **Conteneurs semi-enterrés**

L'emplacement de 2 conteneurs pour ordures ménagères et de conteneurs de tri sélectif vient d'être validé en Communauté de Communes Arve et Salève : il sera situé sur le parking de la salle polyvalente, côté gauche de l'entrée.

Remontée d'information : ceux de La Biollitte sont souvent pleins. Cela traduit leur utilité même si les usagers ne résident pas seulement dans ce hameau mais sont parfois des muraziens empruntant la route du Mont Salève.

La fréquence de leur enlèvement est déclenchée par des capteurs... à voir si elle peut être planifiée plus souvent.

#### Établissement Public Foncier

Suite à la séance du 4 mai 2017, Madame le Maire a reçu cet organisme pour étudier la possibilité de rachat d'une maison située au Chef Lieu, maison qui pourrait être aménagée en logement sociaux. Compte tenu de son prix de vente et du coût des travaux qui seraient indispensables, cet organisme estime cette acquisition peu valable et pas rentable pour un quelconque bailleur social. De plus ce bien n'est plus en vente actuellement.

#### Crèche

Pour étudier la faisabilité de ce projet (estimation du besoin réel en fonction du nombre de berceaux notamment), Madame le Maire souhaite constituer un groupe de travail et demande à l'assemblée quels sont les membres intéressés de rejoindre Marie-Édith LOCHER qui sera en charge de ce dossier. Marie-Ange DUPONT et Gianni GUERINI se désignent volontaires.

## Rallye automobile

Les 27<sup>ème</sup> Rallye national des Bornes et 22<sup>ème</sup> Rallye national VHC seront organisés ce week-end. Deux voies de notre commune sont concernées par la spéciale et seront fermées à la circulation ce samedi 17 juin 2017 de 13h07 à 21h31 :

- Route des Bois d'Yvre : sur toute sa longueur (de son intersection avec la Route des Monts, côté Chef Lieu, à sa deuxième intersection avec la Route des Monts (côté REIGNIER-ESERY)
- Route des Monts : de son intersection avec la Route des Bois d'Yvre (côté REIGNIER-ESERY) à son extrémité en limite avec la Commune de REIGNIER-ESERY, soit sur seulement 250 m environ.

#### Concert de la Fête des Pères

L'harmonie de REIGNIER-ESERY se produira à la salle polyvalente ce samedi 17 juin 2017 à 20h30.

Séance levée à 22H45 **Affiché le : 15 juin 2017** 

Le Maire:

**Nadine PERINET**